



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 30 Août 2016

La Poste - Réseau



LA POSTE JOUE AUX APPRENTIS SORCIERS AVEC LES MOYENS DE REMPLACEMENTS PREMIÈRES VICTIMES DE LA LOI TRAVAIL !

La Poste soumet actuellement un projet d'accord national concernant les moyens de remplacements (EAR, CER et volant de remplacements). Celui-ci remplacera au 1er janvier 2017 tous les accords locaux existants. Au départ, il ne concernait que les EAR et les CER. Aujourd'hui, il impactera aussi les volants de remplacements.

Qui seront les prioritaires ?

Voici l'avenir proposé par La Poste aux personnels remplaçants :

➡ Ils seront affectés sur un ou plusieurs secteurs. Actuellement, ils sont rattachés à un bureau. La notion de zone n'existe pas.

➡ Ils ne seront plus indemnisés du bureau de rattachement au bureau où ils effectuent le remplacement. La nouvelle « indemnisation » se verra amputée du nombre de kilomètres entre leur domicile et leur bureau de rattachement et uniquement si il y a allongement des kilomètres comme pour l'accord guichet. Autant dire que les bureaux de rattachement proposés par La Poste seront éloignés du domicile des agents. La conséquence : les MRM ne seront plus ou très peu indemnisés des kilomètres effectués. Ils verront leur salaire diminuer fortement du fait des frais enga-

gés en essence et entretien de leur véhicule. (un EAR effectuée en moyenne entre 20.000 et 30.000 km par an).

➡ Fin du RC Temps (délai de route qui était du temps de travail).

➡ Actuellement, un EAR intervient sur un périmètre de 30 km. Avec l'accord, cela passe à 50 km.

➡ Actuellement, les MRM travaillent sur une base hebdomadaire de 35 H. L'accord prévoit une base hebdomadaire à 39h, avec déclenchement de RC à partir de 44h. **Unique contrepartie, 1 semaine de repos toutes les 13 semaines !!!** En effectuant un rapide calcul, La Poste ferait travailler « bénévolement » ce per-

sonnel à hauteur de 17h par trimestre. De plus, au vu des difficultés à donner des congés, la semaine de repos ne sera-t-elle pas systématiquement annulée ?

➡ Dans sa grande bonté, La Poste prévoit une indemnité unique de 1.000 € pour dédommager les MRM et une prime mensuelle fixe de 125€ pour tous les nouveaux chargés de clientèle remplaçants (à la place des RC Temps). Pour exemple : à la DR Picardie en 2015 c'est 9 800h de RC et 9 200h (137 000€) de HS/RC/RCE pour 38 EAR. On est très loin du compte avec ce projet.

➡ Suppression du taux repas (mise en place du ticket restaurant)

**Ce projet s'avère particulièrement juteux pour La Poste :
Réduction de ses coûts = 3 millions d'euros**

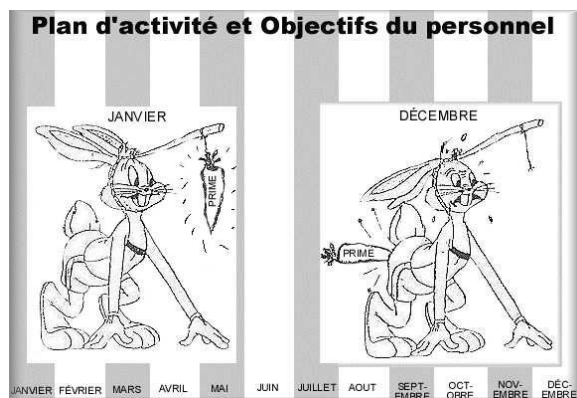
Pour le moment, cette dernière s'attaque à une population limitée.

**Ne soyons pas dupe, si elle parvient à ses fins,
elle étendra cet accord à l'ensemble du personnel
du Réseau au titre de l'équité**

Pour preuve, un accord similaire est présenté actuellement dans les centres financiers (Accord OTT).

Pour le moment, nous n'en sommes qu'au stade du projet.

En l'état, il apparaît difficile qu'une organisation syndicale entérine un accord qui s'apparente à de l'esclavage moderne.



POUR LA CGT, CET ACCORD NE DOIT PAS VOIR LE JOUR

**Ignorer un
problème est
encore le plus
sûr moyen de
le résoudre !!**



**Pour ce faire,
et pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait,
signez massivement la pétition.**



Pour nous le rapport de forces doit passer par l'unité syndicale la plus large possible. C'est pourquoi notre organisation syndicale CGT FAPT à invité les autres organisations syndicales au niveau national le 5 Septembre à 14h30 à une réunion téléphonique pour échanger ensemble sur la construction d'une action en intersyndicale.

LE 15 SEPTEMBRE UNE NOUVELLE JOURNÉE D'ACTION EST PRÉVUE

**SOYONS NOMBREUX EN GRÈVE ET À LA MANIFESTATION
OU AUX RASSEMBLEMENTS
POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL**

La CGT vous tiendra au courant de l'évolution de ce dossier.

En ce qui concerne les volants sur les secteurs, n'hésitez pas à contacter le syndicat CGT FAPT de votre département car nous constatons que dans le cadre de réorganisations récentes ou à venir, les personnels et l'encadrement ne sont absolument pas au courant de cet accord.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	